

953^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 14 novembre 2023 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et
messieurs les conseillers

Martin Filion
Catherine Blouin
Amélie Sauvé
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Absence

Réal Dubé

Sont également présents à cette séance monsieur Daniel Cliche, directeur général et greffier et madame Julie Tremblay, directrice des finances et trésorerie.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2023-11-14-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-11-14-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 952^E SÉANCE ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par la conseillère Amélie Sauvé

- QUE le procès-verbal de la 952^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-11-14-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- QUE les comptes payés, prélèvements et dépôts directs d'octobre 2023, qui s'élèvent à 208 699,40 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 octobre 2023, qui s'élèvent à 92 390,00 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois d'octobre 2023, qui s'élèvent à 145 897,34 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-11-14-04
ACTE DE VENTE
EMBRANCHEMENT, TRAVERSES ET AUTRES ÉLÉMENTS
CONSTITUTIFS DES VOIES C050, C051, C052 ET C053
LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA
AUTORISATION ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami souhaite se porter acquéreur de l'intégralité des biens associés à l'embranchement de La Compagnie des chemins de fer nationaux, identifié comme étant les voies C050, C051, C052, C053 (totalisant 9 652 pieds) et situés au ou près du point milliaire 59.79 de la subdivision Matagami, incluant les traverses et autres éléments constitutifs;

ATTENDU QUE La Compagnie des chemins de fer nationaux souhaite vendre à la Ville de Matagami l'ensemble des biens relatifs à cet embranchement, moyennant la somme de 367 820 \$, plus les taxes de vente;

ATTENDU QUE La Compagnie des chemins de fer nationaux a présenté à la Ville de Matagami un projet d'acte de vente en date du 7 novembre 2023, détaillant les conditions et modalités de la transaction projetée.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉE par la conseillère Catherine Blouin

- D'AUTORISER l'achat de l'embranchement identifié comme étant les voies C050, C051, C052 et C053;

- D'APPROUVER les conditions et modalités telles que stipulé dans le document intitulé « Acte de vente »;
- D'AUTORISER monsieur Daniel Cliche, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir la greffière adjointe, à signer l'acte de vente à intervenir entre les deux parties ainsi que tout document devant intervenir à cet effet, pour et au nom de la Ville de Matagami;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie, madame Julie Tremblay, à effectuer le paiement.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-11-14-05

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

**FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE
PROJET « CARNET DE SANTÉ POUR TROIS BÂTIMENTS DE
MATAGAMI » – OCTROI ET SIGNATAIRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE EXP fournit des services-conseils et des services complets d'ingénierie, d'architecture et de conception destinés aux milieux bâtis et naturels du monde entier, et ce, depuis 1906;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a demandé une offre de services professionnels à EXP pour réaliser un carnet de santé de trois (3) bâtiments ciblés de Matagami afin de déterminer l'état général de chaque bâtiment et afin de détailler les travaux à réaliser dans le futur ainsi que les coûts s'y rattachant;

ATTENDU QUE EXP a déposé, le 26 septembre 2023, une proposition pour la réalisation du mandat, pour les montants suivants, avant taxes, à savoir :

La méthode forfaitaire s'appliquant aux services professionnels suivants :

- Démarrage, analyse des documents et prise des besoins	540,00 \$
- Inspection du centre civique	1 080,00 \$
- Inspection de l'aréna	1 200,00 \$
- Inspection du 100, Place du Commerce	1 200,00 \$
- Rédaction des rapports	13 950,00 \$
- Déplacement et kilométrage	1 180,00 \$
Total :	19 150,00 \$

La méthode horaire s'appliquant aux services supplémentaires, au besoin :

- Chargé de projet	135,00 \$
- Auxiliaires techniques	75,00 \$

ATTENDU QUE l'article 12.3 du Règlement 386-2023 sur la gestion contractuelle permet à la Ville d'octroyer un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'OCTROYER à EXP un contrat de services professionnels pour la réalisation d'un carnet de santé de trois (3) bâtiments ciblés de Matagami, et ce, conformément à son offre de services datée du 26 septembre 2023;
- QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir la greffière adjointe, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie, madame Julie Tremblay, à effectuer le paiement à la réception des pièces justificatives.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-11-14-06

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

**FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE
PROJET « RÉFECTION DES FINIS EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS DE
L'HÔTEL DE VILLE » – OCTROI ET SIGNATAIRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la résolution no 2023-02-14-17 a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) – Volet 1 « Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire » pour le projet « Réfection de l'hôtel de ville »;

ATTENDU QU'après analyse du dossier, la Ville de Matagami s'est vu confirmer, par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, l'octroi d'une aide financière pour ledit projet, dans une correspondance datée du 12 septembre 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a demandé une offre de services professionnels à Struktura Architecture inc. pour les services d'architecture visant la réfection des finis extérieurs et intérieurs de l'hôtel de ville, et plus spécialement pour la confection des plans et devis;

ATTENDU QUE Struktura Architecture inc. a déposé, le 13 octobre 2023, une proposition pour un montant de 14 604 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE l'article 12.3 du Règlement 386-2023 sur la gestion contractuelle permet à la Ville d'octroyer un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'OCTROYER à Struktura Architecture inc. un contrat de services d'architecture pour la réalisation des plans et devis, et ce, conformément à son offre de services datée du 13 octobre 2023;
- QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir la greffière adjointe, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie, madame Julie Tremblay, à effectuer le paiement à la réception des pièces justificatives.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-11-14-07

RÈGLEMENT NUMÉRO 390-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 317-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 – ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la *Loi sur la sécurité civile* prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la taxe municipale pour le 9-1-1 est l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement;

ATTENDU QUE le 28 septembre 2023 est entré en vigueur le *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* édicté par le gouvernement ayant pour effet de :

- rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois, par numéro de téléphone, à compter du 1^{er} janvier 2024;
- mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025;

ATTENDU QUE toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités ajustent leur règlement, conformément à l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM);

ATTENDU QUE l'article 244.69 de la LFM stipule que l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- QUE le conseil de la Ville de Matagami adopte le *Règlement numéro 390-2023 modifiant le Règlement numéro 317-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*;
- ET QUE le présent règlement soit conservé au livre des règlements de la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-11-14-08

ADMINISTRATION

POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

EMBAUCHE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'un concours a été affiché dans le but de pourvoir le poste d'adjoint administratif au Service de l'administration;

ATTENDU QU'à la suite de la procédure d'entrevue, le directeur général, monsieur Daniel Cliche, a recommandé l'embauche de madame Fanie Cloutier au poste d'adjointe administrative.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'EMBAUCHER madame Fanie Cloutier au poste d'adjointe administrative, et ce, à compter du 6 novembre 2023, selon les termes formulés dans l'offre faite le 18 octobre 2023;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la convention collective des salariés municipaux en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-11-14-09

SERVICE DE L'URBANISME – POSTE D'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT – EMBAUCHE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'un concours a été affiché dans le but de pourvoir le poste d'officier municipal en bâtiment;

ATTENDU QU'à la suite de la procédure d'entrevue, le directeur général, monsieur Daniel Cliche, a recommandé l'embauche de madame Valérie Simard, au poste d'officière municipale en bâtiment et en environnement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par la conseillère Amélie Sauvé

- D’EMBAUCHER madame Valérie Simard au poste d’officière municipale en bâtiment et en environnement au Service de l’Urbanisme, et ce, à compter du 12 octobre 2023;
- DE CONFIRMER les termes de l’offre d’emploi, quant à la rémunération et aux conditions de travail, faits par le directeur général, monsieur Daniel Cliche, le 5 octobre 2023;
- QUE les autres conditions et avantages soient conformes aux politiques administrative et salariale pour le personnel-cadre en vigueur à la Ville de Matagami;
- QUE l’officière municipale en bâtiment et en environnement, madame Valérie Simard, soit autorisée à exercer les fonctions d’inspectrice municipale, d’inspectrice en urbanisme et d’inspectrice en bâtiment, pour et au nom de la Ville de Matagami;
- ET DE NOMMER au comité consultatif d’urbanisme, comme personne-ressource, madame Valérie Simard, officière municipale en bâtiment et en environnement au Service de l’Urbanisme.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2023-11-14-10

**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR
EMBAUCHE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU’un concours a été affiché dans le but de pourvoir le poste de journalier-opérateur au Service des travaux publics;

ATTENDU QU’à la suite de la procédure d’entrevue, le directeur général, monsieur Daniel Cliche, a recommandé l’embauche de monsieur Larry Thibault au poste de journalier-opérateur.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Fillion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D’EMBAUCHER monsieur Larry Thibault au poste de journalier-opérateur, et ce, à compter du 30 octobre 2023, selon les termes formulés dans l’offre faite le 27 octobre 2023;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la convention collective des salariés municipaux en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2023-11-14-11
SERVICE DES LOISIRS
POSTE D'AGENT DE LIAISON TEMPORAIRE AUX LOISIRS
EMBAUCHE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le Service des loisirs souhaite octroyer un contrat de travail à durée déterminée afin de soutenir ses opérations;

ATTENDU QUE monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs, a déposé une recommandation à l'effet d'embaucher du personnel temporaire ou à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Fillion

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- D'AUTORISER l'embauche de monsieur Nadir Zeglil au poste contractuel d'agent de liaison aux loisirs, sur la base des termes contenus dans la note de service du 1^{er} novembre 2023, déposée par le directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel;
- ET QUE cet emploi soit pour une période d'environ huit (8) semaines, soit du 6 novembre au 30 décembre 2023 inclusivement.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-11-14-12
SERVICE DES INCENDIES
POMPIER VOLONTAIRE
EMBAUCHE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Fillion

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'AUTORISER l'embauche de monsieur Jonathan Milette à titre de pompier volontaire;
- QUE cette embauche soit effective en date du 9 octobre 2023;
- QUE cette embauche soit assujettie à une période d'essai de douze (12) mois, tel que recommandé par monsieur Claude Roy, directeur du Service des incendies, dans sa note de service du 11 octobre 2023;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami pour ce poste.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-11-14-13

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RENOUVELLEMENT DE MANDAT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement numéro 276-2002 constituant un comité consultatif d'urbanisme*, le comité est composé d'un membre du conseil municipal et de quatre résidents de la municipalité;

ATTENDU QUE la durée du mandat est de deux (2) ans et que ce mandat est renouvelable par résolution du conseil municipal;

ATTENDU QUE monsieur Gérald Pichette a exprimé le désir de renouveler son mandat au sein du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉE par la conseillère Sonia Leblanc

- DE RENOUVELER le mandat de monsieur Gérald Pichette au siège numéro 2 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Matagami, et ce, pour une période de deux (2) ans, soit du 16 octobre 2023 au 15 octobre 2025.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-11-14-14

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU
CONSEIL – DÉPÔT**

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), sont déposées les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

- monsieur le maire René Dubé;
- mesdames les conseillères Catherine Blouin, Amélie Sauvé et Sonia Leblanc et messieurs les conseillers Réal Dubé, Martin Filion et Pierluc Brousseau.

2023-11-14-15

**ÉTAT PRÉVISIONNEL DES REVENUES ET DES DÉPENSES AU
30 SEPTEMBRE 2023 – DÉPÔT**

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la trésorière dépose un rapport établissant :

- un état comparatif des revenus et dépenses en date du 30 septembre pour les années 2022 et 2023;
- un état comparatif des revenus et dépenses pour l'exercice financier en cours.

2023-11-14-16
LISTE DES TAXES FONCIÈRES À RECEVOIR AU 9 NOVEMBRE 2023

Dépôt pour information.

2023-11-14-17
RADIATION DES TAXES PRESCRITES
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE les taxes municipales se prescrivent par trois (3) ans;

ATTENDU QU’il y a lieu de régulariser certains dossiers d’arrérages de taxes;

ATTENDU QUE pour lesdits dossiers, la perspective de récupérer les sommes dues est nulle;

ATTENDU QU’il y a lieu de radier ces comptes.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par le conseiller Pierluc Brousseau

- D’AUTORISER la directrice des finance et trésorerie, madame Julie Tremblay, à procéder à la radiation des comptes de taxes suivants :

<u>MATRICULE</u>	<u>MONTANT</u>
2214-93-1656-00-0000	1 340,33 \$
2314-37-1170-00-0000	131,88 \$
2314-71-6320-00-0000	4 262,45 \$
2214-91-9291-00-0000	104,42 \$
TOTAL :	5 839,08 \$

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2023-11-14-18
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – RADIO MATAGAMI
INAUGURATION DE LA GALERIE D’ART AU – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE Radio Matagami a soumis, le 19 octobre 2023, une demande d’aide financière de 500 \$, en tant qu’organisme culturel, pour leur projet « Inauguration de la Galerie d’art AU »;

ATTENDU QUE le 28 octobre 2023, Radio Matagami a procédé à l’inauguration de ladite Galerie d’art;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami reconnaît l'importance de soutenir les initiatives culturelles de Radio Matagami pour promouvoir la diversité artistique et le bien-être culturel de ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par le conseiller Martin Fillion

- D'AUTORISER le versement d'une contribution financière de 500 \$ à Radio Matagami dans le cadre de leur projet « Inauguration de la Galerie d'art AU »;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie, madame Julie Tremblay, à effectuer le paiement de ladite contribution financière.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-11-14-19

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS

26^E ÉDITION DU DÉFI OSENTREPRENDRE – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la 26^e édition du Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec aura lieu à Matagami au printemps prochain;

ATTENDU QUE ledit concours a pour but de promouvoir la culture entrepreneuriale de notre région.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Fillion

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- D'AUTORISER le versement d'une contribution financière de 250 \$, à titre de partenaire *Rubis*, pour la 26^e édition du Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie, madame Julie Tremblay, à effectuer le paiement de ladite contribution financière.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-11-14-20

EXTINCTION ET ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDE

COUR DE TRANSBORDEMENT

LOTS 5 983 579 ET 5 983 578, CADASTRE DU QUÉBEC

APPROBATION ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami est propriétaire des lots 5 983 579 et 5 983 578, cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi, communément désignés comme la cour de transbordement;

ATTENDU QUE la Société d'énergie Baie-James et Hydro-Québec détiennent des droits réels et perpétuels de servitude, accordés par acte notarié en date du 28 février 2017, pour le passage à travers la cour de transbordement et que l'assiette de servitude est définie par l'emplacement de la grue-portique;

ATTENDU QU'en raison du retrait de la grue-portique, l'assiette de servitude doit être ajustée ainsi que les termes et modalités de la servitude;

ATTENDU QU'il est convenu dans le document « Proposition pour abandon et établissement de servitude » que les frais de notaire et d'arpentage seront assumés par Hydro-Québec.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'APPROUVER l'acte de servitude à intervenir entre la Société d'énergie de la Baie James, Hydro-Québec et la Ville de Matagami, préparé par M^e Marc Legault, notaire, visant l'extinction totale et l'établissement de servitude accordée sur les lots 5 983 579 et 5 983 578, cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi, propriété de la Ville de Matagami;
- D'AUTORISER monsieur Daniel Cliche, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir la greffière adjointe, à signer l'acte de servitude et à poser tout geste relatif à ce dossier, pour et au nom de la Ville de Matagami;
- ET QUE les frais de notaire et d'arpentage soient la responsabilité d'Hydro-Québec.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-11-14-21

**ÉTABLISSEMENT DES DROITS RÉELS DE SERVITUDE POUR DES LIGNES ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION
IMMEUBLE SANS BÂTISSE SITUÉ SUR LE BOULEVARD MATAGAMI
LOT 5 984 127, CADASTRE DU QUÉBEC
APPROBATION ET SIGNATAIRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE Technicom Nord-Ouest inc., une compagnie œuvrant dans le domaine des télécommunications, souhaite procéder à l'alimentation électrique d'un pylône de télécommunication érigée sur le lot 5 984 125, cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi;

ATTENDU la nécessité d'établir des droits réels de servitude en faveur d'Hydro-Québec et Télébec sur une parcelle d'un lot appartenant à la Ville de Matagami, connu et désigné comme le lot 5 984 126, cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi, pour permettre l'alimentation électrique;

ATTENDU QU'il est convenu dans le document « Établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication » que les frais de notaire soient la responsabilité d'Hydro-Québec et les frais d'arpentage, ceux d'Hydro-Québec et de Télébec.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- D'APPROUVER les termes du document intitulé « Établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication », dossier GIM 1402-012, visant à accorder à Hydro-Québec et Télébec, leurs représentants et ayants droits, l'option d'acquérir des droits réels et perpétuels de servitude sur une parcelle de terrain ayant une superficie approximative de quarante-cinq (45) mètres carrés étant l'assise de la servitude, traversant l'immeuble connu et désigné sous le numéro de lot 5 984 126, cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi, propriété de la Ville de Matagami;
- D'AUTORISER monsieur Daniel Cliche, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir la greffière adjointe, à signer ledit document ainsi que tout autre document nécessaire à l'établissement de ces droits réels de servitude, incluant un acte de servitude notarié, et à poser tout geste afférent à ce dossier, pour et au nom de la Ville de Matagami;
- ET QUE les frais de notaire soient la responsabilité d'Hydro-Québec et les frais d'arpentage soient à la charge d'Hydro-Québec et de Télébec.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-11-14-22

**ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX 2023-2024
SSQ ASSURANCE – RENOUVELLEMENT – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami est membre du Regroupement en assurance collective des villes de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec;

ATTENDU QUE le renouvellement annuel est prévu le 1^{er} novembre de chaque année, en conformité avec le contrat en vigueur établi à la suite à l'appel d'offres d'avril 2019;

ATTENDU QUE BFL Canada a soumis son rapport de renouvellement relatif aux conditions financières du régime d'assurance collective pour chacune des municipalités membre du Regroupement;

ATTENDU QUE ledit rapport fait état d'un ajustement global de 8,5 % pour le régime de la Ville de Matagami, portant ainsi la facture annuelle à 110 215 \$, plus taxes, ce montant étant en fonction du nombre de participants avec leurs protections respectives en date du 1^{er} novembre 2023;

ATTENDU QUE ledit rapport indique que SSQ Assurance respecte intégralement ses engagements financiers et contractuels établis dans sa soumission lors de l'appel d'offres et que les conditions financières proposées par cet assureur, pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024, sont à l'avantage de la Ville de Matagami;

ATTENDU QUE les coûts du régime d'assurance collective sont partagés entre la Ville de Matagami et ses employés;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Matagami et qu'ils les acceptent.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'AUTORISER le renouvellement de l'assurance collective des employés municipaux de la Ville de Matagami, pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024, aux conditions présentées par SSQ Assurance;
- QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout document afférent à ce dossier;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie, madame Julie Tremblay, à effectuer le paiement de ladite assurance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-11-14-23

COTISATION ANNUELLE 2024

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION

AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami est actuellement membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et que son adhésion vient à échéance le 31 décembre prochain;

ATTENDU QUE l'UMQ propose différents services à ses membres, parmi lesquels certains sont exclusifs, tels que ceux du Carrefour du capital humain;

ATTENDU QUE le montant pour le renouvellement de la cotisation annuelle est établi à 6 137,89 \$, taxes incluses;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Matagami d'être membre de l'UMQ.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Matagami à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2024, en incluant le service au Carrefour du capital humain;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie, madame Julie Tremblay, à effectuer le paiement de la cotisation.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-11-14-24

**JOURNÉE DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE
PROCURE – PROCLAMATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'annuellement, en moyenne, 6 400 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 950 mourront de cette maladie;

ATTENDU QU'en moyenne, dix-huit (18) Québécois par jour recevront un diagnostic de cancer de la prostate;

ATTENDU QUE PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population de Matagami au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU QUE la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par la conseillère Amélie Sauvé

- DE PROCLAMER le 19 novembre comme étant la « Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate Noeudvembre ».

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-11-14-25
ADMINISTRATION
HORAIRE DES FÊTES
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la fermeture des bureaux administratifs de l'hôtel de ville n'affecte pas la poursuite des autres services essentiels de la Ville de Matagami.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'AUTORISER la fermeture des bureaux administratifs de l'hôtel de ville pour la période des Fêtes, soit du 22 décembre 2023 au 3 janvier 2024 inclusivement, selon les conditions proposées par monsieur Daniel Cliche, directeur général et greffier, dans sa note de service du 8 novembre 2023.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-11-14-26
SERVICE DES LOISIRS
HORAIRE DES FÊTES
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par la conseillère Catherine Blouin

- D'AUTORISER la fermeture des bureaux administratifs du Service des loisirs du 23 décembre 2023 au 5 janvier 2024;
- ET D'AUTORISER la fermeture et l'horaire des fêtes des différents plateaux du Service des loisirs de la Ville de Matagami, pendant la période du 22 décembre 2023 au 7 janvier 2024, selon les conditions proposées par le directeur des loisirs, monsieur Étienne Gravel, dans sa note de service du 2 novembre 2023, à savoir :

<u>PLATEAU</u>	<u>DATES DE FERMETURE</u>
Centre de la vie active	23 décembre 2023 au 7 janvier 2024
Aréna (patinage public)	22 décembre 2023 au 26 décembre 2024
Bibliothèque	31 décembre 2023 au 2 janvier 2024
Piscine	

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-11-14-27
CHEFS DE SERVICE
RAPPORT MENSUEL – OCTOBRE 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par le conseiller Martin Fillion

- D'APPROUVER le rapport mensuel d'octobre 2023 du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel d'octobre 2023 des Services techniques, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel d'octobre 2023 du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance;
- ET D'APPROUVER le rapport mensuel d'octobre 2023 du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-11-14-28
ENTENTE DE SERVICE POUR LA DESSERTE POLICIÈRE PAR LA
SÛRETÉ DU QUÉBEC – AUTORISATION ET SIGNATAIRES

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec et la Ville de Matagami souhaitent renouveler leur entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE cette entente, d'une durée de dix (10) ans, précise les rôles et responsabilités de la Sûreté du Québec, de la Ville de Matagami ainsi que du Comité de sécurité publique (CSP).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'AUTORISER monsieur le maire René Dubé et monsieur Daniel Cliche, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant et/ou la greffière adjointe, à signer tout document relatif à l'entente de service avec la Sûreté du Québec, pour et au nom de la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-11-14-29

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023 – APPROBATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉE par la conseillère Catherine Blouin

- D'APPROUVER le rapport annuel d'activités déposé par la Sûreté du Québec pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-11-14-30

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2023

PARTENAIRES À PART ÉGALE

TRANSPORT ADAPTÉ POUR PERSONNES HANDICAPÉES, ÂGÉES ET À FAIBLE REVENU – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE pour l'année 2023, l'organisme à but non lucratif Partenaires à part égale, qui œuvre auprès des personnes handicapées, a déposé une demande de contribution financière pour son projet de transport pour personnes handicapées, âgées ou à faible revenu;

ATTENDU QUE Partenaires à part égale sollicite la Ville de Matagami pour une somme de 2 000 \$ afin de maintenir en place ledit service;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami reconnaît l'importance d'offrir un tel service à la population, car il permet d'améliorer la qualité de vie des personnes handicapées, âgées et à faible revenu de notre communauté.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par la conseillère Amélie Sauvé

- DE CONTRIBUER pour une somme de 2 000 \$ au service de transport sur le territoire de la ville de Matagami, lequel service sera offert par Partenaires à part égale pour l'année 2023;
- ET QUE la somme soit versée biannuellement par la directrice des finances et trésorerie, madame Julie Tremblay, sur présentation d'une facture déposée à l'officière municipale en bâtiment et en environnement, madame Valérie Simard.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-11-14-31
PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

De plus, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois de novembre, aucune question n'a été reçue par courriel.

2023-11-14-32
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

– DE LEVER la séance à 20 h 04.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Daniel Cliche

DANIEL CLICHE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER

